6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1895

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1895

Téléphones. A LILLE N° 1.62 / 20.38 — A DOUAI N° 412 — A ROUBAIX N° 2.18 — A LENS N° 0.58

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Samedi 27 Juin 1914

La retraite aux flambeaux

Hier, le premier beau soir d'été incitait à la flânerie.

Victime innocente de l'ambiance, Candide, après dîner, s'en fut au hasard de la rue, prendre sa part modeste des douceurs dispensées par la ville alanguie.

— J'étais comme enivré, nous disait le bon philosophe, des bruissements adorables de la joie populaire, qui, sans le savoir, donnait ingénûment et artistement la réplique aux voix de la nature en fête.

» Vinrent brusquement des soldats, cavaliers et gens d'armes, mirant dans leurs cuirasses et dans leurs cuivres les fruits lumineux des lanternes de papier.

» J'appris tout de suite que ce concours allègre de peuple-enfant attendait, pour le contempler, le cortège martial, honoré de la présence exceptionnelle des cuirassiers douaisiens.

— C'est pour fêter la victoire de Bouvines, me dit-on.

» Et je compris aussitôt que les artisans et les ouvriers de Flandre entendaient célébrer comme il faut le sept-centième anniversaire du triomphe de leurs milices bourgeoises, qui infligèrent jadis à Othon, à Renaud, et à Salisbury, la sanglante leçon que la pique et la masse réservaient à l'épée jusqu'alors invaincue.

» Fête populaire s'il en fut, me disais-je. Fête des franchises communales, fête des ghildes et fête des gueux ! Que ce peuple a donc raison d'évoquer en un pareil jour son glorieux passé...

» Hélas, je dus bientôt en rabattre. Dès que les trompettes cessèrent de sabrer la nuit de leurs stridences, quelques collégiens qu'on m'affirma n'être autres que des fils d'artisans et de bourgeois, étudiant chez les prêtres l'art de forger le fer et de dompter la foudre, firent entendre tout-à-coup des clameurs forcenées.

— Serait-ce, questionnai-je, qu'ils conspuent Philippe-Auguste ?

— Vive l'armée ! me répliqua mon voisin. Et brusquement furieux, il ajouta : Vivent les trois ans !

» J'imagine, mon ami, continua Candide, que vous me croyez un peu fou... Je vous assure pourtant que, si étranges qu'ils puissent vous paraître, ces récits sont exacts. Je suis encore tout étourdi des hurlements qui m'emplirent les oreilles.

» Ajouterai-je que, sans autre raison que de protester, d'autres jeunes gens, aussi frénétiques, répliquèrent par un refrain curieusement rythmé : La calotte, hou ! hou ! La calotte !...

» Que vous dirai-je de plus ? Quatre gendarmes chevauchèrent, au mitan du pavé, qui dispersèrent en un clin d'œil, la bande bruyante.

» Et j'en suis encore à me demander quel rapport, même lointain, les incidents auxquels par hasard je fus mêlé, peuvent avoir avec la bataille de Bouvines ?... »

Ainsi parla Candide, qui, par les rues devenues calmes, s'en fut, l'âme inquiète.

Nuages à l'horizon

Il fallait s'attendre à ce que se produisent des incidents au sujet de la loi de huit heures dont l'application est fixée au 1er juillet 1914.

Cette loi constitue un progrès, un très réel progrès, mais pour que tous ses effets apportent une amélioration nécessaire aux conditions d'existence de l'ouvrier mineur, faut-il que l'administration, et le service du contrôle des mines et le Gouvernement ne se fassent pas les complices bénévoles des riches et puissantes compagnies houillères.

Nous n'étonnerons personne en disant que les compagnies manœuvrent ferme, en ce moment, pour que la loi bienfaisante de huit heures reste lettre morte. Si elles devaient réussir dans leur tentative audacieuse, cela ne prouverait pas encore que la loi soit mauvaise.

Ne les avons-nous pas vues s'insurger contre toutes les lois protectrices que les mineurs ont arrachées au Parlement ? Ne les avons-nous pas prises à violer les engagements qu'elles avaient signés et n'avons-nous pas dû les traîner devant les tribunaux pour les forcer à respecter la parole donnée ?

On peut-être certain que si les compagnies peuvent s'assurer des complicités dans les milieux gouvernementaux ou administratifs, elles tenteront malhonnêtement de brimer la loi que les deux Chambres ont votées à la presqu'unanimité de leurs membres.

Epiloguer sur une mentalité aussi déplorable et flétrir les agissements des beaux Messieurs qui se croient tout permis parce qu'ils ont de la fortune, ne servirait pas à grand chose. Ce qu'il faut, c'est agir, agir vigoureusement, énergiquement, engager bravement la bataille, avec le ferme espoir d'en sortir victorieux. Les ouvriers mineurs ont le bon droit pour eux et ce ne serait pas la première fois que les compagnies se repentiraient amèremnt de l'avoir méconu, ce droit dont l'opinion publique est la sauvegarde la plus sûre.

On connait la pensée du législateur qui s'est efforcé de trouver le moyen d'imposer aux exploitants l'obligation de ne faire travailler leurs ouvriers que huit heures de temps dans l'atmosphère dangereuse des puits. A cet effet, il a voté l'établissement de consignes-horaires qui devront indiquer le temps strictement nécessaire à la descente et à la remonte, celle-ci avec un dépassemnt d'un quart d'heure. Les propositions pour la fixation des heures de descente et de remonte des ouvriers doivent être faites par les compagnies à l'ingénieur en chef de chaque arrondissement minéralogique. En cas de désaccord, c'est le ministre du travail qui fixera la consigne.

Que le service du contrôle agisse avec impartialité, après avoir entendu les délégués mineurs, ainsi que le veut la loi, et nous n'aurons qu'à nous féliciter d'une réforme dont les ouvriers mineurs, suffisamment armés pour la défense de leurs salaires, comprendront bientôt toute l'importance.

Mais le contrôle des mines aura-t-il la fermeté de dire aux compagnies que leurs propositions sont exagérées ?

Ainsi, pour ne parler que du Nord et du Pas-de-Calais — il semble bien que dans les mines du Centre et du Midi la difficulté soit la même — les compagnies ont présenté des consignes qui sont un défi au bon sens et à la loyauté. Chercher à rouler cent mille travailleurs qui souffrent d'une exploitation éhontée est odieux.

Les compagnies demandent le double de temps qui est nécessaire pour la descente et la remonte de leurs ouvriers. Là où une demi-heure suffit pour descendre le trait les compagnies réclament une heure ; il en est de même pour la remonte.

De cette façon les compagnies gagneraient une heure. Rien que ça ! Et elles espèrent, paraîtil-, arriver à leurs fins !

Disons tout simplement qu'elles jouent avec le feu. Il est regrettable que l'expérience ne leur ait point servie. Elles n'ont rien appris et elles comptent toujours sur les vieux tours d'escamotage que nous connaissons trop bien, du reste, pour ne pas nous prémunir contre eux.

A l'heure qu'il est les trois vieux syndicats besognent de leur côté pour que le mauvais coup des compagnies avorte. L'entrevue que leurs délégués ont eue mercredi avec M. le Ministre du Travail laisse espérer que les tentatives de ces Messieurs de la mine n'aboutiront pas. Le Gouvernemnt, à défaut de ses agents, n'est sans doute pas disposé à laisser troubler la paix publique par des capitalistes avides de gros bénéfices. Tant mieux. Car les vieuq syndicats qui ont relevé tant de défis seraient bien capables de relever aussi celui-là.

Un prochain Congrès va les réunir à Denain. Ils sont, par avance, décidés à faire respecter la loi à laquelle ils sont d'autant plus attachés qu'elle n'a été votée que grâce à l'admirable courage, à l'esprit de sacrifice des ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais qui se levèrent avec tant d'ensemble, en novembre dernier, contre le vote réactionnaire du Sénat. Ils surent faire l'effort nécessaire, en temps utile, pour que la loi de huit heures sortit indemne des embûches acoumulées sur sa route. Ces organisations qui surent faire revenir la Haute Assemblée sur une décision dont les compagnies avaient été les inspiratrices, sauront défendre la loi de huit heurs contre les trucs plus ou moins honnêtes des Robert Houdin de la mine.

Que les ouvriers mineurs tournent leurs regards vers les vieux syndicats. Et qu'ils aient confiance.

Emile Basly,
député du Pas-de-Calais.

CHOSES & AUTRES

Economies

Faites donc des économies ? crie-t-on de tous côtés à l'Etat. On a bien tort. L'Etat ne sait pas économiser ou bien, quan. il économise, il le fait si maladrotement qu'il vaudrait mieux, à tout prendre, qu'il n'économisâ pas du tout.

Voulez-vous un exemple ? Le voici : Sur le crédit destiné aux directeurs, inspecteurs et inspecteurs adjoints de l'enregistrement, on avait un jour prévu, du fait des vacances d'emplois, une économie nette de 33.000 fr. Ce n'est pas grand' chose sur un budget de près de 6 milliards ; mais enfin, c'est toujours 33.000francs qui tombent, comme disent les joueurs de baccara. N'importe. Un peu plus tard, on calcula que l'économie ainsi réalisée était dérisoirement modérée et on l'augmenta de 20.000 francs. Ci : 53.000 francs. Ce n'est évidemment pas suffisant pour que nous rêvions déjà de quelque prochain dégrèvement. Mais les petits ruisseaux font les grandes rivières. Ne l'oublions pas.

Le malheur est qu'on n'avait pas pensé à tout. Pour réaliser l'économie prévue, l'administration de l'enregistrement est dans l'obligation de ne pas combler certains vides. Elle s'abstient, par exemple, de nommer cinq inspecteurs dont elle a le plus pressant besoin. Et le public, en somme, ne s'en plaindrait pas, puisqu'il admet généralement qu'il y a trop de fonctionnaires. Mais nous raisonnons, en ce moment, au point de vue de l'Etat et de ses économies. Or, voici des faits : certains inspecteurs-adjoints de la Seine font rentrer plus de 20.000 francs en un an ; dans le Nord, l'an dernier, deux inspecteurs ont fait rentrer plus de 10.000 fr. chacun. On pourrait multiplier les exemples ; mais cela serait fastidieux. Bornons-nous à constater que l'Etat, quand il veut faire des économies, n'a pas la main très heureuse, puisque, dans le cas qui nous occupe, son opération aboutit à un manque à gagner qui ne doit pas être inférieur à 40.000 francs.

Les voilà, les économies de l'Etat. Elles ressemblent beaucoup à celles de l'avare qui laisse son champ en friches plutôt que de verser trois francs par jour à une demi-douzaine d'ouvriers agricoles.

GRIFF.

EN SERBIE

LE ROI PIERRE Ier QUI ABDIQUE EN FAVEUR DE SON FILS

LE PRINCE HERITIER DE SERBIE QUI DEVIENT ROI

CHRONIQUE

Un Duel

Enfin ! MM. Imaque et Clafe, ces deux jeunes auteurs d'avenir si chatoyant, venaient de recevoir une nouvelle qui les avait jetés, pleurants et rieurs, dans les bras l'un de l'autre : le directeur du Joli-Théâtre, M. Vroup, mettait en répétitions leur comédie « Les Margouillis ». C'était entendu, ils avaient sa lettre ; ils la relisaient tantôt bas, tantôt haut, tour à tour et simultanément. Ah ! Le bon, l'excellent Vroup ! Quel fin directeur ! Quel lettré ! Car « Les Margouillis » valaient, non seulement par l'original des scènes, mais aussi par l'achevé du style. Imaque et Clafe, au souvenir de tant d'attentes déçues, d'espoirs trompés, de promesses trahies, soupiraient de soulagement et se sentaient pénétrés d'une délicieuse béatitude : « Les Margouillis » étaient casés ! Restait à faire répéter la pièce avec la conscience et à la faire représenter avec l'éclat dont elle était digne.

Les répétitions ne péchèrent ni par le désaccord, ni par la bonne entente. Leur trait caractéristique fut de n'en avoir aucun. Elles se déroulaient chaque jour dans une morne atmosphère d'ennui ; les comédiens répétaient comme s'ils avaient tous reçu un coup de marteau sur la tête. MM. Imaque et Clafe commencèrent à s'inquiéter. D'autant que Vroup avait complètement changé d'avis au sujet de la pièce et leur déclarait, comme d'ailleurs à tout venant, que « Les Margouillis » étaient une ineptie et qu'il maudissait le jour néfaste où il avait promis de monter une si écœurante turpitude.

Encouragés en ces termes, les pâles auteurs vacillaient. Dans leur cabinet ils se concertèrent et demeurèrent d'accord qu'il fallait « faire sur « Les Margouillis » un coup de publicité », par quoi serait « galvanisé », le soir de la générale, la curiosité parisienne.

Ils réfléchirent longtemps. Quel coup ? Une affiche ? Un concours ? Une polémique ? L'engagement d'un singe ?

Soudain Imaque se claqua le front et s'écria : « J'ai trouvé. Il nous faut un duel ! »

Clafe exclama ; « Bravo ! Oui, un duel ! Un duel terrible ! »

Puis, après un moment de rêverie : « Mais contre qui ?

— Ça, c'est à voir.

— Et qui se battra ?

— Toi, Clafe, qui fais des armes.

— Je me battrai, je mourrai peut-être et tu auras toute la gloire ? Macache !

— S'il le faut, je me bettrai aussi.

— Mais l'adversaire, enfin ?

— Ah ! voilà ! Je cherche.

Le résultat des recherches fut heureux. Il fallait découvrir un adversaire « sûr ». Or, l'un des auteurs pouvait-il trouver un adversaire plus sûr que l'autre ?

La même idée leur jaillit en même temps : ils se battraient ensemble. Idée géniale ! Tout Paris apprendrait, au moment opportun, que les deux amis, devenus ennemis jurés, n'avaient plus qu'un seul désir, un seul espoir : se pourfendre. Pour quel motif ? Evidemment l'Amour, l'affolant, le mystérieux, le sanguinaire Amour !

Mais il fallait surtout que cette rencontre ne bornât point ses effets à l'éclosion de quelques compte rendus ; il fallait que non seulement un groupe élu, mais qu'aussi le peuple tout entier y pût assister et frémir ; il fallait, en un mot, qu'elle se trouvât reproduite au cinématographe.

Or, MM Imaque et Clafe, tout persuadés qu'ils fussent de leur génie, se rendaient compte que leurs faits et gestes intéressaient les contemporains beaucoup moins que ceux de M. Edmond Rostand ou de M. Georges Carpentier. Le cinéma pouvait s'abstenir : éventualité fâcheuse. Une fois donc insérées des notes annonçant qu'un différend venait de surgir « entre deux jeunes et smypathiques auteurs, dont un charmant théâtre montait une délicieuse comédie appelée au triomphe le plus justifié », MM. Clafe et Imaque estimèrent à propos de s'entendre discrètement avec le chef d'une entreprise cinématographique. Ils connaissaient le directeur de la marque « Sirius » qui leur semblait avisé. Ils se rendirent dans son bureau, et, tenant que la franchise en affaires est la suprême habileté, ils jouèrent cartes sur table. En quoi ils eurent raison :

— Vous dirai-je, fit le directeur, que j'ai déjà reçu la visite de maintes personnes venues dans des intentions analogues ? Tout à votre service, Messieurs. Je ne vous demanderai qu'une somme minime : juste le prix du dérangement. En revanche, je veux un beau film. Je n'édite, moi, que de beaux films. Il faut m'assurer au moins dix reprises farouches. Il ne s'agit pas de vous blesser, encore moins de vous tuer. Il s'agit de faire feu de vos semelles, de brandir, en moulinets terrifiants, vos épées, de battre le fer en quarte, en tierce, en prime, en seconde, que sais-je ? en un mot, de donner l'illusion d'un combat atroce, sans merci. Plus le film sera sensationnel, plus l'affaire sera bonne, pour moi... et pour vous.

— Nous vous assurons dix reprises émouvantes, promirent froidement Clafe et Imaque.

— Alors tope.

Le directeur de la « Sirius » et les ingénieux jeunes gens se quittèrent enchantés de l'entrevue.

Il s'agissait maintenant d'envenimer l'affaire. Imaque et Clafe se giflèrent publiquement, constituèrent des témoins. Les journaux se remplirent de leurs portraits depuis l'âge de nourrice jusqu'à la veille au soir, racontèrent leur existence avec mille anecdotes piquantes, découvrirent plusieurs mytérieuses inconnues pour l'amour desquelles ces messieurs allaient croiser le fer. Les répétitions reprirent avec entrain. M. Vroup clamait aux échos que « Les Margouillis » étaient une éblouissante merveille et qu'il bénissait le jour heureux où il avait promis de monter cette savoureuse fantaisie.

Enfin, la grande aube se leva. Sur la piste sablée d'un établissement voué à cette sorte d'ébats, les duellistes s'alignèrent. La minute était émouvante. Persone, sur le terrain, que les témoins et les médecins. Mais, derrière les croisées, les portes entr'ouvertes des baraquements voisins, une assemblée aux aguets, MM. Clafe et Imaque ayant généreusement signé beaucoup de « laissez-passer ». En bonne place, l'appareil cinématographique.

— Allez, Messieurs !

Ah ! La belle phrase d'armes ! Un débat d'épées cliqueta, dont les Trois Mousquetaires eussent blêmi d'envie, — ou de stupéfaction. Les témoins s'effarèrent. Le directeur du combat se multipliait. Les assistants dissimulés se récriaient d'horreur admirative. Quelques dames défaillirent. L'opérateur « tournait » pour la postérité cette splendide première reprise. Tout à coup, un cri rententit :

— Aïe ! Oh ! là là !

Clafe venait, bien malgré lui, de piquer Imaque à la cuisse.

— Halte !

Déjà l'on accourait de toutes parts pour féliciter les brillants adversaires. Mais Imaque, à la vue de son sang, s'affola. Brandissant le poing vers Clafe, décontenancé, il s'écria dans un sanglot :

— Maladroit qui m'as touché ! Tu m'as crevé une artère !

Les assistants se regardaient, stupides, quand un personnage fendit le groupe et s'élança vers Clafe en exclamant, furieux :

— Vous me paierez tous mes frais, Messieurs ! Vous m'aviez promis dix reprises !

...Le jour même, M. Vroup rayait « Les Margouillis » du tableau des répétitions.

Henri FALK.

ECHOS

LES OS ET LA PEAU

Il y a quatre ou cinq ans, un conscrit de maigreur effrayante se présentait devant le conseil de révision, à Amiens. Il monta sur la balance : elle marqua trente kilogrammes. Bien entendu le conscrit fut réformé.

Ce record de maigreur, dont les Picards ne tiraient nulle fierté vient d'être battu.

Le conseil de révision de Verviers (province de Liège) a réformé cette semaine un jeune homme qui pesait exactement vingt-quatre kilos, pas un gramme de plus.

Si le successeur de Barnum passe par Verviers...

LA PROVIDENTIELLE TORPILLE

La torpille, instrument de destruction, a sauvé un scaphandrier de Cherbourg. Le fait peut paraître paradoxal, mais n'en est pas moins exact. Le voici :

Le quartier-maître scaphandrier Dorange, chargé de retrouver une torpille, avait commencé de la dégager du sable qui l'entourait, quand l'hélice se mit en marche et coupa le tuyau d'arrivée d'air du scaphandre. L'eau entra par la coupure et le scaphandrier, à demi asphyxié, se cramponna d'instinct à l'engin. La torpille, poussée par son hélice, remonta à la surface, ramenant avec elle le quartier-maître que les soins empressés rappelèrent à la vie.

Le scaphandrier revient de loin, comme on dit.

Les Fraudes Electorales DE LILLE

Une perquisition du « Réveil » chez les adjoints et conseillers municipaux.

Le Congolais de M. Legrand-Herman. — L'étudiant centenaire de M. Vandame. — Après le Billaert, le Jacquet.

Au nouveau Maire de Lille

Puisque, de par la volonté des 36 élus du vol et de la fraude, vous re-êtes maire de Lille, nous pouvons reprendre la petite conversation où l'éloquence de votre silence alternait avec la précision de nos accusations.

Nous supposons que vous avez profité de vos petites vacances pour faire peau neuve et que vous nous revenez pétri des meilleures intentions.

Votre jeunesse, bénéficiant de l'expérience, — de la triste expérience — de votre passé, va se consacrer à réparer les fautes que vous avez commises ; ignorant tout hier, ne mettant les pieds dans aucun de vos services, vous allez tout contrôler par vous-même, en commençant par la caverne du Bureau des Elections.

Voulez-vous que nous vous disions le chemin ?

En sortant de votre bureau, vous tournez à droite, vous ouvrez la porte en face, vous traversez le vestibule et le grand salon blanc comme votre virginité, et vous y êtes.

Surtout ne touchez pas aux scellés mis par le juge d'instruction ; vous vous exposeriez à refaire sa connaissance, et puis mettez-vous à la besogne. Nous allons vous faciliter vos débuts.

Pour commencer, vous n'aurez pas besoin de sortir de la Mairie.

Nous vous donnons aujourd'hui — voyez plus loin — la liste des faux-électeurs inscrits chez vos propres adjoints, chez vos propres conseillers municipaux :

Cinq chez Dambrine, deux chez Rémy, un chez Baudon, cinq chez Binauld, un chez Crépy-Saint-Léger, un chez Legrand-Herman, un chez Désiré Danel, un chez Léonard Danel, cela fait un total de dix-sept noms dont aucun ne demeure chez les fraudeurs dont vous êtes le chef.

Comme il va vous être facile de vous en assurer ! et comme il va vous être possible de jeter sur les actes de votre Binauld une lumière éblouissante à peu de frais.

L'avocat de la « Dépêche » sue sang et eau pour faire dire à la loi et à la jurisprudence que les français établis à l'étranger avaient le droit de rester inscrits à leur ancien domicile. Admettons un instant que ce soit exact. Encore faudrait-il qu'ils aient été domiciliés à Lille, au moment de leur inscription.

Eh bien, demandez à vos collègues de vous donner leur parole de fraudeurs, — de bons fraudeurs loyaux et honnêtes, — que ces prétendus électeurs ont bien été, à une date quelconque qu'ils indiqueront, domiciliés chez eux.

Demandez à M. Crépy Saint-Léger, notamment, s'il a jamais entendu parler du sieur Retière, qui habitait chez lui. A vous il vous avouera que non. Recherchez ensuite dans les archives municipales l'acte de naissance et le casier judiciaire de ce Retière, pièces sans lesquelles votre adjoint ne devait pas le laisser inscrire.

Ne recherchez pas loin ; Retière n'était pas inscrit en 1911 ; il l'a été pour la première fois en 1912, année des élections municipales pour lesquelles vous aviez besoin d'un renfort de suffrages inexistants.

Ces pièces vous ne les trouverez pas, et alors voulez-vous nous dire quelle sera votre conclusion.

Ne vous arrêtez pas en chemin ; voyez M. Legrand-Herman. Il vous dira qu'au Le Grand, logé chez lui, nous avons envoyé une lettre recommandée, et que cette lettre nous est revenue avec la mention « inconnu ».

Ainsi, à aucun moment de leur existence, les personnages logés par Binauld chez des adjoints et conseillers n'ont été domiciliés à Lille ; et alors, nous vous le demandons, que devient la thèse de l'avocat de la « Dépêche » sur la permanence d'une inscription qui, dès le premier jour, fut mensongère et frauduleuse ?

Ce n'est pas tout.

Si vos adjoints et conseillers vous avouent ne pas connaître ces dix-sept personnages, demandez donc ce qu'ils ont fait des feuilles de révision relatives à leurs prétendus locataires.

Car, de trois choses l'une :

ou bien Binauld n'a pas envoyé les feuilles de révision, et Binauld est alors condamnable ;

ou bien Binauld ayant envoyé les feuilles de révision, celles-ci ont été retournées par vos collègues avec la mention « inconnu », et alors Binauld qui a maintenu les inscriptions, est encore coupable ;

ou bien vos collègues ont répondu que les noms marqués sur les feuilles de révision étaient existants, et alors ils sont coupables à leur tour.

Il faut choisir : ou Binauld, ou les autres. De toutes les façons, il y a des bandits dans votre maison.

Le même raisonnement peut se tenir en ce qui concerne les cartes d'électeurs de ces individus.

Qu'en ont fait vos collègues, chez qui les agents ont dû les remettre ?

Ils s'en sont servis pour voter, au nom de ces inconnus, ou si ce n'est pas eux, c'est Binauld qui a gardé les cartes et a fait voter en leur nom.

De toutes les façons, encore des bandits autour de vous.

N'allez pas vous laisser dire au moins qu'Assoignon a envoyé directement les cartes aux titulaires dont le domicile était connu de Binauld, et que ceux-ci sont venus voter.

Nous allons vous prouver de suite le contraire.

Ecrivez au maire de Tréguerez, la commune où est venu au monde le Le Grand, logé fictivement chez Legrand-Herman, il vous répondra comme à nous :

Qu'il est congréganiste installé depuis de nombreuses années à Libreville, au Congo.

Et ce bougre-là a voté tout de même !

C'est plus fort que la fraude en automobile.

C'est la fraude par la télégraphie sans fil !

Quand vous aurez fini cette petite expérience, vous pourrez aller déjeuner avec M. Vandame. Il vous offrira un bon verre de bière venant de la brasserie dans laquelle il abrite quatre faux Jacquet qui ont tous voté pour lui.

Parions que M. Vandamme va vous dire qu'il n'en savait rien.

Cela ne vous surprendra pas.

Vous ne savez rien,

Binauld ne sait rien,

Talon ne sait rien,

Vandame, Crépy-Saint-Léger ne savent rien.

Il n'y a que nous qui savons quelque chose.

C'est pourquoi nous vous aidons et continuerons à vous aider à faire la lumière que — tout Lille le sait — vous désirez si ardemment.

Nous vous apporterons demain quelque chose de tout à fait intéressant.

Les Electeurs fictifs chez les adjoints et conseillers municipaux lillois.

Nous avons cité déjà beaucoup de noms de faux électeurs, mais il est intéressant de citer tout particulièrement aujourd'hui les faux électeurs qui ont été domiciliés chez membres de la Municipalité avec leur concours ou leur assentiment.

La liste que nous donnons aujourd'hui peut avoir quelques lacunes que nous réparerons bientôt quand notre travail sera entièrement achevé, si toutefois il l'est un jour.

Désignons dès maintenant, comme abritant fictivement des faux-électeurs :

MM. CREPY-SAINT LEGER, REMY, DAMBRINE, BAUDON, adjoints ; BINAULD, ex-adjoint, détaché au Palais de Justice ; LEGRAND-HERMAN, Désiré DANEL, Léonard DANEL, conseilers municipaux.

CHEZ L'ADJOINT CREPY-SAINT LEGER

A l'établissement industriel de M. Crépy-Saint-Léger, rue de Boulogne, 7, se trouve « domicilié » le faux électeur RETIERE, Jean-Marie « représentant » né le 2 septembre 1860, à Trélon.

Ce faux électeur qui a voté aux dernières élections est introuvable 7, rue de Boulogne

CHEZ L'ADJOINT REMY

M. l'adjoint REMY habite 18, rue des Arts. A cette adresse, il a fait domicilier deux faux électeurs : CHAPPUIS Alphonse, « professeur », né le 17 mars 1849 à La Dornach (Dordogne).

CHAPPUIS Alexis « employé », né le 16 juillet 1873, à Moissy-Moulinet (Nièvre).

Ce professeur ne professe pas et cet employé est inemployable à Lille, puisque tous